



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N°2023-160

**Objet : Autorisation de voirie
Voie verte à proximité de
K2 BASE CAMP
Raccordement eau
Du 30 mai au 02 juin 2023
SPIE BATIGNOLLES**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 relatif aux missions de sécurité publique ; L 2212-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire notamment en matière de sécurité, tranquillité, salubrité publique ; à la circulation et protection de l'environnement ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le décret N° 64.262 du 14 mars 1964, relatif aux caractéristiques techniques des alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales ;

VU la demande présentée le 26 mai 2023 par l'entreprise SPIE BATIGNOLLES domiciliée 1091 avenue de la Boisse 73024 CHAMBERY et représentée par Mr RUZAND Anthony en vue de réaliser les travaux suivants :

- **Objet :** Raccordement eau de ville
- **Lieu :** Voie verte à proximité de K2 BASE CAMP
- **Période :** Du 30 mai au 02 juin 2023

VU l'avis favorable du SILA en date du 26 mai 2023

Considérant qu'il y a lieu de réglementer et de sécuriser la circulation dans le secteur concerné ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES de CHAMBERY est autorisée à réaliser les travaux susvisés sur la voie verte à hauteur de K2 BASE CAMP, du 30 mai au 02 juin 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, l'entreprise sera autorisée à empiéter sur la voie verte.

ARTICLE 3 : La signalisation routière appropriée, conforme à la réglementation en vigueur, sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux laquelle sera seule responsable en cas d'accident.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services

Le chef de la Police Municipale

La brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex

Le Directeur des Services Techniques municipaux,

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES représentée par Mr RUZAND Anthony

Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy SILA

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

Fait à DOUSSARD, le 30 mai 2023,

Le Maire, M. Michel COUTIN

